



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs PDCB, par Marianne Maret
Objet Places de courts séjours dans les institutions valaisannes
Date 12.09.2017
Numéro 2.0205

Le postulat déposé par la Députée Marianne Maret, PDCB, demande au Conseil d'Etat de prévoir des places de court séjour dans les institutions sociales valaisannes ainsi que leur subventionnement, comme le font les établissements médico-sociaux (EMS) du canton.

Ce postulat peut laisser entendre que les institutions valaisannes pour personnes en situation de handicap ne proposent aucune place de ce type. Or, plusieurs institutions mettent ce type de prestations à la disposition des familles.

Durant l'année 2017, cette offre a été utilisée par 21 personnes, pour une durée de séjour de 15.3 jours. Le taux d'occupation global de ces places s'établit à 20.16%.

Malgré cette utilisation relativement faible, le DSSC favorise le développement systématique et détaillé de cette prestation. Le rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre du domaine pour la période 2017-2020 relève, du reste, ce besoin.

Ainsi, en 2018 déjà, 2 places de court séjour ont été créées dans le domaine du handicap psychique. Pour le handicap physique, l'offre est étendue dans le Haut-Valais.

Le DSSC indique également que d'autres prestations offertes actuellement facilitent le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, respectivement, apportent un soutien aux proches aidants. Il s'agit des prestations de Soutien socio-éducatif à domicile qui permet l'intervention d'un professionnel ou du Spitex socio-psychiatrique (Haut-Valais) jusqu'à 3 h par semaine afin d'accompagner les personnes à leur domicile. Le rapport relevé ci-devant prévoit d'ailleurs une hausse importante de ces mesures pour les années futures.

Dans le domaine du handicap mental, il existe une offre de prise en charge à temps partiel, appelée « offre à la carte ». Ces places sont à la disposition des personnes qui souhaitent des prestations uniquement quelques jours par semaine.

Pour les mineurs, une ouverture très partielle de certaines écoles spécialisées durant quelques week-ends et de la Castalie à 365 jours pour le Valais Romand est réalisée.

Ainsi on peut retenir que le DSSC encourage le développement de places de court séjour pour les personnes en situation de handicap. Le nombre de places à disposition doit répondre aux besoins.

Le postulat est accepté, puisqu'il est déjà mis en œuvre.

Conséquences sur la bureaucratie : -
Conséquences financières : -
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : -
Conséquences RPT : -

Lieu, date Sion, le 7 août 2018